

DEPARTEMENT DU CHER

-

ARRONDISSEMENT DE SAINT-AMAND-MONTROND

-

**COMMUNE DE LA GUERCHE SUR L'AUBOIS**

## CONSEIL MUNICIPAL

**30/06/2022**

Date de convocation :

23 juin 2022

Nombre de membres :

En exercice : 20

Présents : 16

Votants : 19

Dont 3 pouvoirs

Délibération n° 2022/40

**OBJET : Création de 1 emplois saisonnier à temps complet pour le camping de  
Robinson**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux,

Le 30 juin à 19h00.

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire publique sous la présidence de Monsieur DUCASTEL Pierre, Maire.

Etaients présents : M. DUCASTEL Pierre (Maire), M. Alexis POUGNET, Mme Solange MOREAU, M. Romain FONTAINE, Mme Christine COMBEMOREL, M. Franck GABIGNON, Mme Christelle BEZE, M. Philippe MAUPASTE, Mme Nathalie LASSERRE, Mme Danièle FONTAINE, Mme Christine BONNEFOY-CLAUDET, Mme Muriel BRETON, M. Wilfrid BOISSIER, M. Guillaume PERDRIX, M. Anthony GARINIE, M. Alain PAQUET,

Absents excusés : M. HENRY, (pouvoir à Alexis POUGNET), Mme Catherine CLAUDET (pouvoir à Christine COMBEMOREL), M. Nicolas THOMAS (pouvoir à Alain PAQUET) M. Sylvain RABOT

Secrétaire de séance : M. Romain FONTAINE

### Création de 1 emploi saisonnier à temps complet pour le camping de Robinson

M. le Maire indique que pour gérer l'organisation de la saison estivale du Camping de Robinson il convient de créer un poste saisonnier. En effet, il est nécessaire de recruter du personnel pour s'occuper de la buvette et des pédalos pour la saison estivale.

Vu l'article 34 et l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984,

Considérant le besoin saisonnier pour la gestion de la base de loisirs de Robinson ouverte en juillet et août,

Il est proposé de créer 1 poste saisonnier à compter du 30 juin 2022 jusqu'au 30 septembre 2022 (période permettant d'avoir une souplesse pour le recrutement en fonction des dates d'ouverture et fermeture du site) correspondant aux grades suivants :

- 1 poste d'adjoint technique à temps complet

Les temps de travail seront modulés en fonction des besoins.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal

- DECIDE de créer les postes saisonniers suivants :
  - 1 poste saisonnier d'adjoint technique à 35h pour le camping de Robinson

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Le Maire